

Inscription scolaire 2019-2020 écoles publiques



Cadre réservé à l'administration

Périmètre scolaire :

Date de réception :

Groupe Scolaire Julie Daubié
 maternelle

Groupe Scolaire Anita Conti
 élémentaire

Une fiche par enfant

Nom : Prénom :

Né(e) le : ... / ... / à Sexe : Masculin Féminin

Adresse de l'enfant :

Bât : Appt : Code Postal : Ville :

N° Téléphone (**obligatoire**) : Fixe : Portable :

Adresse e-mail :

Si votre enfant est déjà scolarisé, précisez l'école fréquentée en 2018-2019 :

Niveau de classe à la rentrée :

Enfant du voyage Votre enfant bénéficie d'un PAI (projet d'accueil individualisé) en raison de soucis de santé nécessitant le suivi d'un protocole médical

Classe monolingue Classe bilingue (français/breton)

Parents ou Tuteur responsable légal

Nom du père :

Nom de la mère :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code postal : Ville :

N° téléphone :

N° téléphone :

N° portable :

N° portable :

Profession :

Profession :

Composition de la famille

Frères et sœurs du même foyer scolarisés en 2018-2019

Nom	Prénom	Date de Naissance	Classe	Nom de l'établissement
.....
.....
.....
.....

Autres personnes à contacter en cas d'urgence : Tél :
..... Tél :

Je soussigné(e) (père, mère ou représentant légal*) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de ma fille ou de mon fils.
(*) *Rayer les mentions inutiles*

Date :
Nom et Prénom :
Signature :

Avis du chef d'établissement

Favorable Défavorable
(rayer les mentions inutiles)

Date :
Signature :

Décision du Maire de Saint-Avé

Favorable Défavorable
(rayer les mentions inutiles)

L'enfant sera inscrit à l'école :
Date :
Signature :

INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

Pour les écoles primaires publiques, l'affectation d'un enfant se fait en fonction de son adresse de résidence, sur la base d'une carte des périmètres scolaires votée au conseil municipal.

CONCERNENT :

- Les enfants ayant atteint l'âge d'entrer en petite section : enfants nés en 2016 ou enfants nés en 2017 sous réserve d'avoir 2 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles.
Votre enfant doit se montrer prêt psychologiquement, physiquement et physiologiquement à fréquenter l'école. La propreté doit être impérativement acquise.
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE COMPORTE DEUX VOLETS DISTINCTS :

Les inscriptions scolaires pour les écoles publiques auront lieu à partir du 5 mars 2019.

1. L'inscription administrative est d'abord assurée par l'Espace Famille en mairie, qui délivre une fiche d'inscription affectant l'enfant à son école de secteur.

L'Espace Famille est ouvert les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mercredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedis 08h30 à 12h00.

2. L'admission définitive est ensuite assurée par la direction de l'école. Le formulaire délivré par l'Espace Famille vous permet de prendre contact avec l'établissement dont vous dépendez géographiquement :

- Groupe scolaire Anita Conti => Madame ODORICO : 02.97.44.40.90
- Groupe scolaire Julie Daubié => Monsieur HUBERT : 02.97.60.70.90

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION :

La demande d'inscription ne pourra être effectuée que si toutes les pièces listées ci-dessous sont en votre possession :

- Fiche d'inscription scolaire complétée
- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance EDF, GDF, eau, avis d'imposition)
- Carnet de santé. Pour l'entrée à l'école, les vaccinations obligatoires sont (sauf contre-indication médicale) : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement scolaire
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents

ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANÇAIS-BRETON DANS LES ECOLES :

Avec le soutien de la commune de Saint-Avé, une filière bilingue breton-français existe depuis 2005 au groupe scolaire Julie Daubié pour les élèves de maternelle jusqu'au 3e cycle élémentaire. Les classes bilingues ne sont pas soumises au périmètre scolaire.

DEROGATIONS SCOLAIRES :

Les formulaires de demande de dérogation sont à retirer en Mairie, auprès de l'Espace Famille, ou sur le site Internet de la commune. Les cas soumis à dérogation sont listés dans le formulaire. Toutes les demandes sont étudiées au cas par cas en commission et soumises à la signature du Maire pour validation définitive.

Dans le cas d'une inscription en filière bilingue (français/breton), la dérogation est de droit.

Les dérogations internes : Elles relèvent d'une procédure exceptionnelle destinée à formuler une demande de changement de périmètre scolaire justifiée exclusivement par des contraintes particulières, dans la limite des places disponibles. Après avis de l'école du périmètre et de la direction de l'école souhaitée, la demande est étudiée en commission et soumise à la signature du Maire pour validation définitive.

Les dérogations extérieures : Elles concernent les demandes de dérogation pour la scolarisation dans la ville de Saint-Avé d'un enfant venant d'une commune extérieure. Après avis du Maire de la commune d'origine et de la direction de l'école, la demande est étudiée en commission et soumise à la signature du Maire pour validation définitive.

Les dérogations pour une demande de scolarisation d'un enfant avéen dans une commune extérieure : Le formulaire est à retirer dans la commune concernée. La décision est soumise à l'accord du Maire de la commune de Saint-Avé.